

CONSEIL MUNICIPAL N°08/2021
Jeudi 23 septembre à 19h00 – Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix-sept septembre précédent, s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Étaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Marilyne FROT, Christophe RENAUD, Christian ALEX.

Procurations : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Sébastien ANDEVERT à Thierry PESENTI, Régis BLAYRAT à Brigitte GAYAUD, Claire FABRE-PILLEMENT à Frédéric MARTIN, Christian GOMEZ à Jean-Marie FOURNIER

Absents : Nicolas FONT (excusé), Mélanie SALLE.

Nombre de membres présents = 19 / Nombre de votants = 24

Secrétaire de séance : Sarah AIT-IDIR

* * *

1 – Approbation du procès-verbal de séance du 26 août 2021

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 26 août 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée : aucune observation n'est émise et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Protocole d'accord transactionnel pour la création de la voie de liaison Sud-Est

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Par délibération en date du 26 octobre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie de la parcelle cadastrée AS-514, propriété des consorts GOUDET, pour la réalisation d'une voie de liaison Sud-Est entre la rue de Bellegarde et le chemin des Mas.

Cette décision constatait l'échec des démarches amiables entreprises par la municipalité depuis 2015. Mais en cours de procédure, un accord a pu être trouvé sur les bases principales suivantes :

- Le tracé initial est dévié au Nord de la rue de Bellegarde
- Le terrain d'assiette de la voie de liaison, d'une superficie de 2.906m² (nouvelle parcelle AS-558) est cédé au prix forfaitaire de 25.000€
- La propriété nouvellement cadastrée AS-559, au Nord de la future voie, d'une superficie de 7.551m², est cédée à la commune pour accueillir un équipement médico-social et un parking public après modification du règlement de zone
- En contrepartie de ce terrain, la commune rétrocède la parcelle cadastrée AS-457, sise chemin de Four de Cadran, d'une superficie de 6.000m²
- L'édification des clôtures, au Sud de la voie, et le déplacement des réseaux impactés par les travaux d'aménagement de la voie, sont à la charge de la commune.

Vote à l'unanimité

3 – Projet d'acquisition partielle de terrain pour le passage de réseaux humides

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

A l'occasion des travaux de création de la nouvelle voie de liaison du quartier Peire Fioc, aujourd'hui dénommée Avenue Vezza d'Alba, il avait été décidé de relier le nouveau réseau d'assainissement des eaux usées directement au chemin de Pauvre Ménage, évitant ainsi un raccordement au tronçon passablement dégradé de la rue de Bellegarde.

Cette extension du réseau a pu se faire en longeant le Grand Valat puis la limite Nord du terrain cadastré AS-500, propriété des frères Richard et Frédéric TALAGRAND, avec leur accord exprès.

Au terme des travaux, il importe de régulariser cette occupation, qui porte approximativement sur une longueur de 215m et une largeur de 5m, soit une superficie de 1.075m².

Le prix d'achat de ce terrain pourrait être fixé à 10€/m² par souci de cohérence avec les dernières acquisitions de terres agricoles limitrophes aux zones urbaines, soit un coût total de 10.750€.

Vote à l'unanimité

4 – Recours à une médiation conventionnelle avec le CDG 30

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe déléguée au personnel communal

Afin de favoriser les modes de règlement des conflits reposant sur l'accord de chacun et permettant une solution durable, rapide et à moindre coût, la loi du 18 novembre 2016 dite de modernisation de la justice du XXI^e siècle promeut la médiation dans le Code de Justice Administrative.

Ainsi, afin d'accompagner les communes dans leurs démarches, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service de médiation à raison d'un tarif d'intervention fixé à 150 euros pour l'année.

La commune souhaiterait avoir recours à ce service, à titre expérimental, afin de tenter de renouer le dialogue avec l'un de ses agents.

Vote : 22 voix pour, 2 contre

5 – Instauration d'un nouveau tarif pour la régie de recettes des spectacles et manifestations culturelles

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture

Conformément au programme arrêté par la Commission municipale de la Culture, un spectacle théâtral sera proposé le samedi 9 octobre prochain, au Centre Socioculturel, par la troupe Les Didascalies de Tarascon qui présentera une comédie grand public de Marivaux, « Les jeux de l'amour et du hasard ». Cette manifestation est gérée par la régie municipale de recettes des spectacles et manifestations culturelles, et il incombe donc au Conseil Municipal de fixer le tarif de la représentation. Il est donc proposé un tarif unique de 5€ pour le public adulte, à partir de l'âge de 18 ans, et la gratuité en deçà. Il est également proposé la gratuité pour les étudiants, sur présentation d'un justificatif.

Cette tarification pourra s'appliquer à d'autres représentations théâtrales, sauf dispositions nouvelles adoptées par l'assemblée.

Vote à l'unanimité

6 – Régulation annuelle des collections de la médiathèque

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture

La régulation périodique des collections de la Médiathèque municipale permet l'élimination des ouvrages dégradés, inutiles, ou obsolètes, ainsi que le retrait des journaux et magazines ne présentant plus d'intérêt d'actualité.

Un état des documents à extraire des collections est donc soumis au Conseil Municipal pour approbation de leur déclassement et de leur destruction, et il est ainsi proposé d'éliminer 322 documents, dont de nombreux périodiques obsolètes. La liste complète est tenue à disposition du public.

Vote à l'unanimité

7 – Avant-projet des travaux de renouvellement des réseaux humides en priorité 1

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 28 mars 2019, le Conseil Municipal avait approuvé les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement des eaux usées qui ont permis d'établir un programme de travaux, classés par ordre de priorité en fonction de l'urgence des rénovations mais également en tenant compte des objectifs réglementaires et des enjeux liés aux milieux aquatiques.

Une première phase de travaux prioritaires a donc été identifiée le bureau d'études INFRAMED, et porte sur :

- Le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de la rue Pieu Redon, pour un coût total prévisionnel de 725.000 €HT
- Le renouvellement du seul réseau d'eau potable de la rue Saint Laurent, pour un coût prévisionnel de 120.000 €HT.

- Et la suppression des apports d'eaux claires parasites météoriques (ECPM), de priorité 1, sur le réseau d'assainissement, pour un coût total de l'ordre de 20.000 €HT.

Ces travaux sont susceptibles de recevoir l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard à hauteur de 80%.

Vote à l'unanimité

8 – Point sur la rentrée scolaire 2021-2022

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires – Pour information

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 2 septembre dernier, avec plusieurs changements par rapport à l'année scolaire 2020-2021 :

- 127 élèves en maternelle (7 classes), 100 à l'école Fontcouverte (CP-CE1, 9 classes), 156 à l'école le Mistral (CE2-CM2, 7 classes). Soit au total 383 élèves, 26 de moins qu'en 2020-21.
- Suppression d'un poste d'enseignant de CP à l'école Fontcouverte
- Transformation de 3 postes Grande Section à effectif réduit (14 élèves) à l'école maternelle compte tenu du classement en zone d'éducation prioritaire
- Reconduction de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine
- Conclusion d'un nouveau marché d'animation de l'accueil périscolaire (matin, midi, soir, mercredi) et extrascolaire (vacances), avec le Centre Social Soleil Levant de Manduel
- Conclusion d'un nouveau marché de restauration scolaire avec la société Terres de Cuisine d'Avignon
- Mise en œuvre du protocole sanitaire de niveau 2 ; une classe fermée à l'école le Mistral, dès le 6 septembre, pour une durée d'une semaine, en raison d'un cas avéré de covid-19.
- Ouverture d'un espace d'accueil périscolaire à l'école le Mistral, et ouverture d'un second réfectoire au Centre socioculturel, pour limiter le brassage sanitaire des élèves.
- Rénovation totale de la toiture de l'école le Mistral, confiée à l'entreprise jonquiéroise RS Construction, durant l'été.

9 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

- Présentation sommaire du Bureau Communautaire délibératif du 6 septembre 2021 : 12 questions à l'ordre du jour.
- Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 27 septembre 2021.

10 - Décisions du maire

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information

- **Décision n°17-2021 du 24 août 2021** : Attribution du marché de fourniture de repas scolaires en liaison froide à la société Terres de Cuisine d'Avignon (84), après avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes conclu avec la commune de Vallabrègues.
- **Décision n°18-2021 du 24 août 2021** : Attribution du marché de portage de repas à domicile à la société Sud-Est Traiteur de Mudaison (34).
- **Décision n°19-2021 du 10 septembre 2021** : Aide au ravalement de façade de l'immeuble sis 6 rue Bellevue, pour un montant total de 800€.

11 - Questions diverses

Calendrier des séances du Conseil Municipal (S. MICHELON) : Réunions a priori le 4^{ème} jeudi du mois.
Gestion des intempéries du 14 septembre 2021 (S. MICHELON) : Précisions apportées par Monsieur le Maire, Mme GAYAUD et le DGS sur la gestion de crise pendant le temps scolaire et périscolaire.
Nouveau support de communication (S. BONNET-TELLIER) : Présentation d'un magnet conçu par la Commission Culture comme un nouveau support de communication et de valorisation du patrimoine.

La séance est levée à 19h55



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER